SG/CPG

7 septembre 2018

Procès verbal du Conseil Municipal du lundi 2 juillet 2018

Présents

Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, Mme MG CAILLAUD, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, Mme I. CHARRIER-BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, M M. PRAUD *(a quitté la salle à 21 h 21)*, M Ph. SERIN, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, Mme E. JAUZELON *(arrivée à 19h 45)*, Mme C. BLETEAU, Mme V. BUCHET, M Y. BIRAUD

Excusés

M A. DIAS COUTO	Procuration à	Mme M. DEVANNE
M F. RABAUD	"	M C. PREAU
Mme E. JAUZELON *(jusqu'à 19 h 45)*	"	Mme N. FIORI
M Ph. COUSSEAU	"	M Y. BIRAUD
M R. LUMINEAU	"	Mme C. BLETEAU
M J. BALLAY	"	Mme V. BUCHET
M Y. BROSSARD		
Mme J. FERCHAUD		

Secrétaire : Madame Isabelle CHARRIER-BROSSET

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 08.

Madame le Maire accueille :

- Monsieur MOUSSET, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, en charge des Services à la Population,
- Monsieur LERMITTE, Directeur Général des Services,
- Madame FERRÉ, Responsable du Pôle Service à la Population, Service Marchés Publics / Juridique

venus présenter **l'évolution des compétences des collectivités en matière d'action sociale et l'intérêt d'une réflexion à l'échelle du Pays de Pouzauges.**
La présentation faite en séance est annexée au présent procès-verbal (PJ A).

Madame VINCENT demande s'il ne pourrait pas y avoir des flyers pour le portage des repas et le transport solidaire avec les numéros de téléphone des différentes personnes à contacter pour chaque commune.

Madame FERRÉ répond qu'un document de ce type est actuellement en cours de rédaction pour le transport.

Monsieur LERMITTE précise que, pour le portage de repas, il n'a pas de réponse ce soir car les organisations en la matière sont différentes : cuisine centrale, associatives, privées avec des prix très différents et des qualités de repas très différentes également.

Monsieur MOUSSET ajoute qu'il faudrait essayer d'arriver à un tarif de repas cohérent sur l'ensemble du territoire.

Madame VINCENT interroge quant aux inscriptions dans les établissements (EHPAD) pour lesquelles les démarches peuvent durer un an, voire un an et demi.

Monsieur LERMITTE répond que cette question n'a pas été travaillée tout comme d'autres se posent (étude / réflexion possible pour le transfert à l'intercommunalité de l'ensemble des établissements médico-sociaux, 4 MARPA et 3 EHPAD).
Il informe que des décisions seront prises en septembre 2018 et qu'il faut faire attention à ne pas casser des dynamiques qui existent. La discussion doit se faire collectivement et l'idée est de voir comment apporter des services rentables, notamment en termes d'efficacité.

19 h 45 : Arrivée de Madame JAUZELON

Madame VINCENT revient sur les inscriptions en établissements avec l'intérêt de pouvoir accéder à une place/chambre sur le territoire et non pas que sur la commune de résidence.

Madame BLETEAU précise « on travaille déjà comme ça en cas d'urgence ».

Monsieur BIRAUD demande si la Communauté de Communes a déjà connaissance de collectivités qui travaillent comme ça.

Monsieur MOUSSET répond que les territoires de Chantonnay, la Châtaigneraie, Montaigu... fonctionnent déjà ainsi.

Monsieur LERMITTE précise qu'il y 19 intercommunalités en Vendée et que 16 ont un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale). Il ajoute que la création de ce service ne vise pas à générer de nouveaux postes mais plutôt à optimiser les compétences. Il informe qu'il en serait le Directeur et Madame FERRÉ la coordinatrice. Le seul poste à créer serait celui d'un juriste à plein temps pour l'ensemble du territoire du Pays de Pouzauges.

En conclusion, Monsieur MOUSSET informe qu'une réunion aura lieu en septembre prochain afin d'avoir le retour de tous les Conseils Municipaux. Le Conseil Communautaire aura ensuite à se prononcer, en septembre également, sur l'ensemble des compétences et sur la création ou non d'un CIAS.
Il précise que Madame CLAIN-METIER pourra répondre aux questions des uns et des autres si besoin.
Il remercie les élus pour leur écoute.

Madame le Maire remercie Messieurs MOUSSET, LERMITTE et Madame FERRÉ pour leur présentation.

19 h 56 : Arrivée de Madame BLANCHARD, Architecte du Cabinet Chabenès et Scott de Nantes.

Madame le Maire accueille Madame BLANCHARD et propose que le Conseil Municipal se prononce sur le procès-verbal du 4 juillet 2018, laissant ainsi le temps à Madame BLANCHARD de s'installer.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2018

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 4 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du lundi 4 juin 2018 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

URBANISME

1- Centre des Remparts – Validation de l'Avant-Projet Définitif

Lors de sa réunion du 21 juin dernier, le groupe de réflexion du « Devenir des bâtiments communaux" a pris connaissance de l'Avant-Projet Définitif (APD) du Centre des Remparts.

L'estimation du projet est à ce jour supérieure au montant maximum fixé par la Commune, à savoir 2 000 000,00 € TTC. En effet, le projet de rénovation présenté s'élèverait à 2 230 000,00 € TTC.

Le Cabinet Chabenès et Scott a reçu comme demande de rechercher les postes d'économies envisageables à ce stade.

Intervention de Madame le Maire

« Tout d'abord, je remercie Madame BLANCHARD qui a bien voulu être parmi nous pour présenter l'Avant-Projet Définitif du Centre des Remparts.

Avant de projeter et de commenter le document, je voudrais revenir un peu sur l'historique.

Dans le cadre du Contrat Communal d'Urbanisme (CCU) passé entre la Commune et le Département sur délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2016, nous travaillons avec le CAUE à une revalorisation/reconquête de notre centre-bourg.

Le Contrat Communal d'Urbanisme est un outil au service des collectivités pour maintenir l'attractivité des centres-bourgs.
Nous décidons de porter son action sur le Centre d'Activités des Remparts.

Pourquoi ce bâtiment ?

C'est un bâtiment vétuste qui ne correspond plus aux normes d'accessibilité. Il est appelé à être fermé.

L'équipe municipale précédente l'avait bien compris puisque déjà elle avait commencé à le vider.

Les tempêtes successives avaient fragilisé la toiture. Nous avons dû intervenir plusieurs fois.

Ce bâtiment fait partie des points noirs à traiter dans le cadre des Petites Cités de Caractère.

Ce bâtiment n'est pas le seul qui ne correspond plus à l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) : les préfabriqué de Véziers sont trop vétustes pour être remis aux normes ; ils logent des associations.

Il nous fallait un bâtiment pour continuer d'accueillir les associations utilisatrices des lieux. Mais il fallait tenir compte de la nécessité d'accueillir d'autres associations, celles qui vont être déménagées en 2020.

Avec le soutien du Département, nous travaillons donc avec le CAUE pour établir le cahier des charges d'appel à projet de faisabilité, confié ensuite à appel d'offres au Cabinet BLANCHET.
Le Cabinet nous fait un retour en janvier 2017, présenté en réunion publique en février 2017. La réponse est « oui » vous pouvez réhabiliter ce lieu ; l'espace est suffisant, le stationnement aussi.

Un réhabilitation participe au maintien de l'activité en centre-bourg, l'optimisation du cœur de ville permettant de limiter l'extension urbaine au détriment des terres agricoles.

Nous choisissons alors ensemble de garder une partie du bâti de PATRICK : les nefs.

Suite à appel d'offres, le marché de réhabilitation est attribué au Cabinet Chabenès et Scott le 31 octobre 2017 qui commence par une étude diagnostic de l'ensemble des bâtiments : salle, maison, usine.

Le 18 décembre 2017, le diagnostic tombe : structure très/trop fragile pour être gardée. Présence d'amiante sur l'ensemble des 3 bâtiments.
Nous validons alors, toujours en Conseil Municipal du 18 décembre 2017, à cette même date la démolition / reconstruction.

Dans le même temps, le Cabinet a déjà commencé la concertation avec les associations. C'est un projet qui les concerne. Il ne se fera pas sans elles. On ne pouvait pas imaginer qu'il se fasse sans les associations.

Le travail continue. Le 9 février vous nous présentez, Madame BLANCHARD, 3 esquisses qui ne peuvent pas être développées car trop grand, trop cher ; une enveloppe de 2 000 000,00 € semble plus raisonnable.

Vous nous proposez alors deux nouvelles variantes le 1er mars, en présence du groupe de réflexion qui va donner son avis et sera convié à nouveau le 12 mars, le 16 avril et le 21 juin dernier.

L'APS est validée le 16 avril.

Entre temps, vous revoyez à nouveau quelques associations pour leur présenter le projet.

Le projet correspond bien aux attentes et satisfaisait l'ensemble. C'est pourquoi nous vous les présentons aujourd'hui pour validation de l'APD.

Et si ce bâtiment est certes une belle construction, il se veut surtout un outil au service du projet associatif/social qu'il va engendrer.

La présence de notre pôle Culture – Communication – Citoyenneté au sein de l'établissement, la réalisé pour les associations de partager un lieu, va être l'occasion de construire des passerelles entre les associations, des relations, des projets, pour le « faire ensemble » qui nous est cher ».

Madame BLANCHARD projette un diaporama de ce que représentera le Centre des Remparts après travaux.
Elle rappelle les problèmes rencontrés (amiante, xylophages...) qui ont entraîné la décision d'une démolition et d'une reconstruction partielle.

Madame FIORI considère la construction très moderne par rapport à la salle et de la maison des Remparts, d'autant plus de la proximité du donjon et du label Petites Cités de Caractère.

Madame BLANCHARD précise que le projet a bien été validé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Madame le Maire pense qu' « il ne faut pas s'interdire des matériaux et une conception de notre époque ».

Madame FIORI répond qu'il y a un gros contraste entre les différents bâtiments.

Madame le Maire répond qu'aucune remarque à ce sujet n'a été faite par le Comité de Pilotage.

Monsieur DROUET rappelle qu'avec les travaux de l'école Notre-Dame du Donjon, il y aura du moderne également.

Madame BLANCHARD précise que les encadrements de la construction rappelleront ceux des autres bâtiments, que les enduits seront à la chaux, que la construction se terminera par une toiture terrasse qui arrivera au niveau de la corniche de la Maison pour garder une continuité. Cette toiture permettra d'éviter de faire des raccords qui auraient été très préjudiciables pour le bâtiment existant.

Madame BLETEAU considère le projet très très beau mais il lui fait également très peur, pour Pouzauges et pour les Pouzaugeais car c'est également un très gros projet financièrement. Elle pense qu'il y aura des surprises.

Madame le Maire espère qu'il n'y aura pas de surprises mais reconnait que cela peut arriver. « Bien sûr ça fait une certaine somme ; on va essayer de voir ensemble le financement, tout n'est pas encore abouti ».
Quant à la mutualisation, « même s'il y a beaucoup de gens de l'extérieur, les associations ne se disent pas intercommunales. Actuellement, la Communauté de Communes, dans son discours, n'est pas prête à construire des bâtiments pour accueillir la population. On aurait pu dire on fait un parking. Si on fait des parkings et qu'il n'y a plus rien en centre-ville et donc s'il n'y a personne, il n'y a pas besoin de parkings ».

Madame le Maire rappelle que le diagnostic a fait apparaître que la maison serait fermée en raison de la présence de petites bêtes dans les poutres. « On ne pouvait pas non plus laisser ce bâtiment se dégrader ».

Avec Monsieur PREAU, ils rappellent qu'avec les tempêtes des parties de toitures envolées ont dû être refaites.
Elle ajoute que son groupe n'avait pas mis dans son programme le Centre d'Activités des Remparts. « L'accessibilité 2020, date butoir, nous a fait dire il faut y aller avec ce bâtiment ».

Madame FIORI ajoute que, parfois, le fait d'investir peut aussi générer du monde.

Monsieur BIRAUD informe que le groupe Pouzaugeais, Ensemble Innovons n'est pas contre le projet mais que les subventions et les coûts de fonctionnement n'étant pas connus, c'est ce qui inquiète et c'est la raison pour laquelle il (le groupe) s'abstiendra au vote.

Madame BLETEAU confirme à nouveau qu'il s'agit d'un très beau projet mais qu'il faudra faire très attention au fonctionnement.

Concernant les énergies, Madame BLANCHARD précise que les matériels et matériaux ont été choisis de façon à ce que l'utilisation des bâtiments soit satisfaisante.

Madame le Maire ajoute que ce projet « c'est aussi l'entretien de notre patrimoine ».

Monsieur MARCHAND considère qu'il s'agit d'un projet structurant avec celui de l'école Notre-Dame du Donjon. « On donne un élan aux associations. Depuis environ deux ans, on se prépare à cet investissement ».

Madame le Maire ajoute que « la volonté de faire ensemble naturellement est bien là. C'est quelque chose de constructif ».

Monsieur BIRAUD rappelle que le groupe s'abstiendra par rapport au financement et non pas par rapport au projet.

Délibération n°1 :
Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 27 votants 21 voix pour et 6 abstentions :

- valide l'Avant-Projet Définitif du Centre des Remparts,
- autorise Madame le Maire à présenter la demande de permis de construire.

FINANCES

2- Entreprise Arbre et Paysage – Remboursement d'un sinistre sur broyeur

Le 4 avril 2018, l'entreprise Arbre et Paysage, implantée à La Rivière de La Petite Boissière (79) et représentée par Monsieur VION, a prêté, au service espaces verts de la Commune, une remorque avec un broyeur.

Dans le cadre de son utilisation par les services communaux, ce matériel, tracté par un camion de la Ville, s'est décroché en roulant. Sa chute en contrebas de la route l'a rendu inutilisable.
Le devis de réparation a été évalué à 27 000,00 € TTC.

L'assurance "flotte véhicules" de la Commune couvre, en dommages tout risque, uniquement les matériels tractés de moins de 7 ans. Le broyeur emprunté est de 2007.

Monsieur VION a fait estimer son bien par son fournisseur pour un montant de 11 250,00 € HT ; la Commune a fait de même et a eu une évaluation de 9 580,00 € HT.

La Commune est contrainte de financer sur ses fonds propres le préjudice subi par l'entreprise Arbre et Paysage.
Il a été convenu entre les deux parties de fixer le montant d'indemnisation à 10 500,00 €.

Monsieur BIRAUD demande s'il s'agit d'une erreur mécanique, humaine ou matérielle.

Monsieur MARCHAND répond qu'il s'agit d'un malheureux accident.

Monsieur PREAU précise que la remorque a été mal attelée.

Délibération n°2 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de prendre en charge cette dépense exceptionnelle de 10 500,00 € pour indemniser l'entreprise Arbre et Paysage,

- décide d'ouvrir les crédits nécessaires au Budget Général.

3- Budget Général – Décision modificative n°1

Indemnisation d'un préjudice – Broyeur de l'entreprise Arbre et Paysage

Lors de l'utilisation d'une remorque avec broyeur, prêtée par l'entreprise Arbre et Paysage, le service des espaces verts a endommagé ce bien (cf. délibération précédente n°2 : sinistre Broyeur).
Afin de réparer ce préjudice, il est nécessaire d'ouvrir des crédits en dépenses exceptionnelles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 10 500,00 € au compte 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion.

Travaux supplémentaires

Un point d'étape a été réalisé avec Monsieur PRÉAU, Adjoint au Maire en charge des espaces verts, et le responsable du service. Il s'avère qu'un certain nombre d'entretien ne pourra être pris en charge par le service espaces verts de la Commune. Il est donc proposé de faire réaliser ces travaux par des entreprises. A savoir :

- **Lotissement Les Hauts du Prieuré :**
  Abattage d'une haie bocagère, évacuation et broyage des branches,
  élagage d'un chêne — **5 784,00 € TTC**

- **Chantier du lac de l'Espérance :**
  suite à la visite technique approfondie (VTA), il est préconisé les travaux suivants :
  Abattage d'aulnes et peupliers (débardage, mise en tas, broyage et transport de plaquettes) — **7 284,00 € TTC**

- **Rue Ferchaud de Réaumur** :
  Abattage de 27 peupliers — **600,00 € TTC**

- **Tailles de haies d'ornement bocagère** sur le territoire communal — **2 352,00 € TTC**

Contrat d'entretien

Dans le cadre de la consultation d'un marché public, l'entreprise ARBORA avait été retenue, en date du 5 avril 2016, pour un durée de 3 ans, pour 2 lots :

- Lot n°1 : tonte de gazon	par an	4 072,51 € TTC
- Lot n°2 : taille des haies et désherbage manuel	par an	15 887,28 € TTC
Le lot n°3 « débroussaillage » a été notifié à UTIL 85 pour un montant annuel de	par an	5 019,00 € TTC

Les crédits nécessaires dans le cadre de ce marché publics sont donc ouverts à hauteur de 24 978,79 € TTC par an.

Au mois de mars dernier, le Groupe PAPIN a informé la Commune qu'il avait repris la société ARBORA et que, selon la procédure juridique, il n'avait aucune obligation de poursuivre les contrats en cours. Ainsi, il nous a indiqué mettre un terme aux marchés qui liaient la Ville de Pouzauges et la société ARBORA.

Une consultation simple a donc été réalisée pour les deux lots non repris par le Groupe PAPIN.

La Municipalité, en date du 30 avril 2018, a décidé de retenir l'offre d'UTIL 85 pour un montant annuel de 32 832,12 € TTC.

Pour l'année 2018, le marché d'entretien des espaces verts, confié à UTIL 85, s'élèvera à 37 851,12 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire les crédits supplémentaires de 12 872,33 € arrondis à 12 900,00 €TTC et de financer ces dépenses en utilisant le compte « dépenses imprévues » tels que présentés ci-dessous :

Comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement			
61521	Terrains	28 920,00 €	
6718	Autres charges except. sur op. de gestion.	10 500,00 €	
022	Dépenses imprévues	- 39 420,00 €	
TOTAUX		**0,00 €**	**0,00 €**

Monsieur GOBIN rappelle que, concernant le contrat d'entretien, il avait été question de faire attention au montant de l'entreprise ARBORA qui était très bas.

Monsieur MARCHAND informe « on n'a pas perdu d'argent, au contraire, mais il faut rectifier le tir ».

Madame le Maire précise qu'à l'époque UTIL'85 n'avait pas répondu au marché pour ces lots.

Délibération n°3 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- adopte la décision modificative n°1 du Budget Général,
- décide d'ouvrir les crédits nécessaires au budget correspondant.

4- Subventions 2018 – Association L'Œuf au Riz

Par courrier en date du 5 juin 2018, l'association L'Œuf au Riz sollicite de la Commune une subvention de 600,00 € pour continuer à produire des pièces de théâtre.
Le projet en cours vise à monter, dans un esprit moderne, « Les Précieuses Ridicules », pièce de Molière.

Pour mémoire, la Commission des Finances du 15 janvier 2018 a proposé de maintenir les subventions dans les mêmes conditions que l'année 2017.
L'an passé, une subvention de 600,00 € avait été versée à cette association.

Délibération n°4 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 600,00 € à l'association L'Œuf au Riz.

ENFANCE – JEUNESSE - EDUCATION

5- L'Arbre à Lune – Subvention CAF pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement (PJ 1)

En mars 2017, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vendée nous a informés de l'existence d'un programme de subventions destiné à permettre la rénovation des établissements d'accueil des jeunes enfants mis en service depuis plus de 10 ans.

Dès la fin de l'année 2016, au cours de la préparation budgétaire, plusieurs travaux à réaliser dans le bâtiment de l'Arbre à Lune avaient été recensés. Compte tenu de l'existence de l'aide financière de la CAF, la Commune a souhaité concevoir un plan de rénovation conséquent pouvant être financé à hauteur de 80 % dans la limite de 208 125,00 € HT. Il s'agissait notamment d'intervenir sur le traitement sonore de la grande pièce, le système de rafraîchissement de l'air du bâtiment, la mise en accessibilité des lieux, la reprise de l'éclairage et la reprise des peintures.

Le 29 mars 2017, afin de prendre rang auprès le CAF, la Commune a indiqué qu'elle souhaitait bénéficier de l'accompagnement financier de la CAF pour une opération estimée à 97 000,00 € HT.

Monsieur COGNY, Architecte, a été sollicité pour mener cette opération.
Deux solutions de réaménagement ont été élaborées, l'une en intervenant uniquement sur les surfaces existantes, l'autre en concevant une extension de la structure actuelle.

Ces deux hypothèses, présentées en fin d'année 2017, n'étaient pas satisfaisantes. La première avait pour effet de créer des pièces d'activités supplémentaires sans accès direct sur l'extérieur, la seconde présentait une estimation de coûts de travaux très largement supérieure au montant subventionnable.
Aussi, dans ce contexte, il a été demandé à Monsieur COGNY de concevoir un projet à un coût global inférieur au montant plafond de la CAF, tout en visant à avoir un bâtiment répondant au mieux aux besoins des enfants et aux attentes des professionnels de l'Arbre à Lune.

Le 16 mai dernier, Monsieur COGNY nous a remis l'esquisse et la notice technique du projet revisité. Ce dernier répond aux attentes et aux demandes des utilisateurs et de la Commune. 43 m² de surface utile sont créés en utilisant une partie du préau. Cette solution permet la création d'une salle d'activités et d'une chambre supplémentaire.

Le coût estimé au stade esquisse est en deçà du montant plafond de la CAF.

Détail du coût de l'opération envisagée :

-	Honoraires	30 040,00 € HT	soit	36 048,00 € TTC
-	Missions techniques	4 210,00 € HT	soit	5 052,00 € TTC
-	Travaux	126 000,00 € HT	soit	151 200,00 € TTC
	Total	**160 250,00 € HT**	**soit**	**192 300,00 € TTC**

Madame CAILLAUD précise que ce projet a vraiment été travaillé avec le personnel de la crèche. « Nous attendons la réponse de la CAF qui doit subventionner à hauteur de 80 % mais qui n'a pas encore donné sa décision car elle attend des subventions de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales). Il y a deux projets sur la Vendée. La CAF compte bien avoir le financement. Si on ne l'a pas, on revient au projet initial avec travaux sur la chaleur et l'acoustique. La politique nationale actuelle est vraiment pour la petite enfance. Ils veulent que les crèches ouvrent de plus en plus aux familles en difficultés ».

Madame le Maire rappelle que c'est un projet que les élus ont pu suivre au fil des comptes rendus des réunions de municipalité. Elle informe qu'il y a eu de nombreuses rencontres avec les personnels qui y travaillent pour arriver à un projet qui les satisfasse pleinement. « On est assez confiant ; Madame BILLAUD de la CAF également ».

Monsieur GOBIN demande si la capacité d'accueil va changer.

Madame le Maire répond que non, la structure restera de 44 places mais avec une meilleure qualité d'accueil pour les tout-petits.

Madame CAILLAUD ajoute qu'il ne s'agit pas d'un bâtiment facile, car circulaire.

Délibération n°5 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- valide le projet de rénovation de L'Arbre à Lune,
- autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires auprès de la CAF,
- décide d'attendre l'accord de la CAF avant de retenir un maître d'œuvre pour les missions intervenant après la phase esquisse.

21 h 21 : Monsieur PRAUD quitte la salle

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Marchés publics et consultations

Nature	Entreprise	Montant
BUDGET GENERAL		
Sonorisation bal et feu d'artifice 13 juillet	**Les Béquilles Vertes** Montournais	**2 700,00 € TTC**
Acquisition et mise en service de bornes wifi à la Mairie	**PAVEO Informatique** Pouzauges	**463,20 € TTC**
Acquisition de matériels (onduleurs, téléphones,...)	**PAVEO Informatique** Pouzauges	**1 155,00 € TTC**
Sonorisation Fête de la Musique	**BS PRODUCTION** Nalliers	**691,88 € TTC**
Fournitures de bureau services Mairie	**VERRIER Majuscule** Les Herbiers	**579,79 € TTC**
Nettoyage salle de Tennis	**NET 85** Pouzauges	**1 902,00 € TTC**
Formation 2 agents sur les Marchés Publics « Tout dématérialisé »	**ATLINE SERVICES** Paris	**600,00 € TTC**
Mobilier école Jules Verne	**MANUTAN COLLECTIVITES** Niort	**2 907,60 € TTC**
Déplacement car à Paris pour le Conseil Municipal des Jeunes et le Conseil des Sages	**Les Cars du Bocage** Pouzauges	**2 302,50 € TTC**
Brochures Passeport du Civisme	**Imprimerie LIAIGRE** Pouzauges	**393,60 € TTC**
Matériel lac de l'Espérance suite visite techniques	**OTT** Aix en Provence	**792,00 € TTC**
Affiches et dépliants Jardin'Arts	**Imprimerie LIAIGRE** Pouzauges	**1 083,00 € TTC**
Affiches saison estivale	**Imprimerie LIAIGRE** Pouzauges	**525,00 € TTC**
Affiches Forum des Associations	**Imprimerie LIAIGRE** Pouzauges	**525,00 € TTC**
Sécurité fête du 13 juillet	**SERIS SECURITY** Vigneux de Bretagne	**801,19 € TTC**
Réparation pompe et fontaine centre-ville	**Nouvelle ACMIF** Réaumur	**471,46 € TTC**
Stock sable service bâtiment	**SARL VM LOIZEAU** Montournais	**705,60 € TTC**
Entretien tracteur KUBOTA service voirie	**K2M** Les Herbiers	**779,17 € TTC**
Eclairage bibliothèque	**TEILLET BLANCHARD SARL** Pouzauges	**9 081,88 € TTC**
Traitement acoustique préau école Jules Verne	**GODARD PICC** Pouzauges	**6 363,36 € TTC**
Buffet froid 120 personnes Fête de la Musique	**LE BOUQUET GARNI** Pouzauges	**948,00 € TTC**
Impression plans sur format sous-main (888,00 € : 50 % Mairie – 50 % OTSI)	**Morgane Communication** Les Herbiers	**444,00 € TTC**
Remplacement disque dur sur serveur de la Mairie	**SBS Informatique** Vezins	**420,00 € TTC**
Dispositif secouristes 13 juillet	**Protection Civile** Pouzauges	**333,50 € TTC**
Purificateurs / Rafraîchisseurs d'air Hôtel de Ville	**REXEL** Les Herbiers	**4 299,24 € TTC**
Panneaux de signalisation voirie	**SIGNALISATION LACROIX** Saint Herblain	**540,91 € TTC**
Entretien camion IVECO service bâtiment	**SILIGOM OR Pneus SARL** Pouzauges	**889,96 € TTC**

Réparation 3 ordinateurs portables école Jules Verne	**LP Informatique** Chantonnay	**391,00 € TTC**
Location WC chimique 13 juillet	**Vendée Location – VLOK** Les Herbiers	**459,62 € TTC**
Travaux d'abattage rue Buffon	**Les Paysages GOBIN** Pouzauges	**657,00 € TTC**
Sable cheminement lavoir Paul Gaugin	**MIGNE CARRIERES** La Boissière de Montaigu	**1 251,60 € TTC**
BUDGET ASSAINISSEMENT		
Analyses substances dangereuses station d'épuration	**Laboratoire Départemental d'Analyses** La Roche sur Yon	**26 238,89 € HT**
Marché réseau assainissement	**SAS PELLETIER Travaux Publics** Cerizay	**4 326,15 € HT**
Assistance technique service eau station épuration	**Conseil Départemental de la Vendée** La Roche sur Yon	**2 032,99 € HT**

Décision

- **Mise à disposition de l'école Françoise Dolto**
  à l'Association Calypso
  du lundi 9 juillet au vendredi 3 août 2018
  de 7 h 00 à 18 h 00
  pour l'accueil de 15 à 20 enfants
  et ce, à titre gracieux

Informations générales

Puy Trumeau

Madame le Maire informe que le Puy Trumeau, qui avait été acheté par Monsieur ALDERLIESTE (Cabinet immobilier de château et demeures de prestige), est à nouveau en vente. Elle a rencontré Monsieur ALDERLIESTE et les futurs acquéreurs qui viennent de Rennes et qui habiteraient le site le week-end et pendant les vacances avant de s'y installer définitivement. Ils ne poursuivraient pas l'activité chambres d'hôtes mais envisagent de réhabiliter la ferme.
Madame le Maire informe qu'il a été suggéré aux futurs propriétaires d'accueillir des groupes dans ce bâtiment.

Marché de Producteurs

Monsieur MARCHAND rappelle le marché de producteurs du 12 août prochain et informe que l'Office de Tourisme recherchent de bénévoles pour l'installation et la tenue du bar.

Jardin'Arts

Madame le Maire rappelle le vernissage de la semaine Jardin'Arts, le samedi 7 juillet prochain, à 11 h 30, suivi de la Fête du Colombier et du premier apéro-conté de l'été... avant le passage du Tour de France le dimanche 8 juillet.

Madame le Maire lève la séance à 21 h 32.

Vers une politique d'action sociale à l'échelle du Pays de Pouzauges

Réunion avec les Maires, Présidents de CCAS et Directeurs de structures

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES
Maison de l'Intercommunalité - La Fournière - 85708 POUZAUGES Cedex
Tél. 02 51 57 14 23 - Fax 02 51 57 15 02 - Mail : accueil@paysdepouzauges.fr
www.paysdepouzauges.fr

Pays de Pouzauges
La Vendée

Origines de l'interrogation

Pays de Pouzauges
La Vendée

Origines de l'interrogation

(1)

- Diagnostic SALP
  - Pointage de la nécessité d'apporter une meilleure cohérence
- Des thématiques déjà abordées dans le champ communautaire
  - Épicerie, Politique de prévention, bribes sur la citoyenneté…
- Fortes incitations extérieures
  - Département, CAF, loi NOTRe

Pays de Pouzauges

Origines de l'interrogation

(2)

Quelques constats

- **Absence service social municipal organisé sur le territoire,** notamment pas de travailleur social pour accompagner les élus et services (MDSF ?)
- **Difficultés liées aux métiers dans les EMS :** un besoin de mutualisation des services fonctionnels pour recentrer les métiers opérationnels ?
- Discussions SALP sur besoin d'un ABS
- Impacts des réformes organisationnelles du département sur CLIC MAIA

Pays de Pouzauges

Partage des compétences

Des lignes de partage existantes

- Des réflexions abordées par les élus au fil des débats : réunions des maires, Diag SALP, ...

- Les deux questions centrales :
  - Définition de la proximité du service public (proximité de la question)
  - Organisation de la proximité (proximité de la réponse)

Le rôle premier de la commune et du CCAS

- **Gestion des risques sociaux**
  - Une compétence « assurée » aux communes pour les missions obligatoires CCAS
  - Aides sociales légales (facultatives et obligatoires)
- **Petite Enfance, Enfance et Jeunesse :**
  - Les modes de garde de compétence « réservée » aux communes
    - Crèches, Périscolaires

Des points en interrogation

Aujourd'hui de compétence communale, mais souhait de se poser la question à l'échelle du territoire : garantir l'égal accès ?

- Portage des repas
- Logements adaptés (en lien avec la notion de maintien à domicile)
- *Les Services d'Aide à domicile (interventions)*
- SSIAD
- Un « pool » d'animateurs jeunesse ?

Des éléments en coordination intercommunale

- **Gestion des risques sociaux**
  - Les politiques publiques de prévention « partagées » (et d'accompagnement ?) : ex CLIC
  - Le Transport
  - Maison de Service Au Public
  - Logements d'urgence
  - *Les Services d'Aide à domicile (secrétariats)*
- **Petite Enfance, Enfance et Jeunesse :**
  - Les politiques publiques de *parentalité* et de *prévention* « partagées » : CAF/CTG, REAAP…

Des compétences communautaires affirmées

- **Gestion des risques sociaux**
  - Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage
  - Santé : vers un CLS
  - Réalisation d'un ABS
- **Petite Enfance, Enfance et Jeunesse :**
  - Les compétences « transférées » : RAM, LAEP…

Question des EMS

Une compétence d'intervention envisagée

- Accompagnement du grand âge et prise en charge de la perte d'autonomie
  - Les **compétences « transversales »** :
    - parcours de vie d'une PA
    - Plan de prévention à la perte d'autonomie (ex CLIC)
    - Questions autour des logements adaptés
  - La **gestion des EMS à l'échelle territoriale**
    - Mutualiser le fonctionnel pour redonner du sens à l'accompagnement des résidents et de leurs familles
    - Faciliter le recrutement de certains postes (Médecins coordinateurs, kinés, psychologues…

Adapter à l'échelle pertinente par étapes

- la gestion des Etablissements Médicaux Sociaux (EHPAD, MARPA)
  - Plan organisationnel
    - Pour recentrer sur missions principales : l'accompagnement des familles et des résidents
    - Mutualiser les services fonctionnels (FIN, RH, Informatique)
    - Aider à stabiliser les organigrammes métiers : ex un médecin coordonnateur de territoire
  - Structure de l'offre de territoire
    - Proposer un catalogue de services complémentaires
    - Tout en conservant l'autonomie au quotidien pour chaque établissement
  - Sur le plan politique
    - Apporter un soutien homogène pour toute la population du bassin d'action
    - Conserver le lien de proximité commune/établissement
    - Tout en ayant une coordination à l'échelle du Pays de Pouzauges
    - Porter une voix forte auprès des partenaires de tutelle financière

Vers un CIAS ?

- Accompagnement du grand âge et prise en charge de la perte d'autonomie

+

- La gestion des EMS à l'échelle territoriale

= CIAS ?

Adapter à l'échelle pertinente par étapes

- Une mutualisation cible :

  – Le CIAS comme plateforme de services
    - ABS, services fonctionnels,

  – La gestion des Etablissements Médicaux Sociaux (EHPAD, MARPA)

  – La mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé

Pays de Pouzauges

Origines de l'interrogation

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Réunion avec
les Présidents des EPCI de Vendée
le 4 mars 2016
Maison des Communes –
LA ROCHE-SUR-YON

Pays de Pouzauges

Origines de l'interrogation

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

II – Les mutualisations entre établissements pour personnes âgées

Pays de Pouzauges
En Vendée

Origines de l'interrogation

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

2.1 - La mutualisation de la gestion des établissements médico-sociaux (EMS) au sein des CIAS

- **12 EPCI vendéens engagés dans la démarche soit 40 % des EMS**
- **8 EPCI + 2 SIVU en phase opérationnelle** : CC du Canton de Rocheservière ; CC du Canton de Saint-Fulgent ; CC du Pays de Fontenay-Le-Comte ; CC du Pays de la Châtaigneraie ; CC du Pays de Sainte-Hermine ; CC du Pays des Essarts ; CC Pays de Chantonnay ; CC Terres de Montaigu ; SIVU de Beaurepaire/Mesnard la Barotière ; SIVU Vendée / Autise
- **4 EPCI en cours de constitution** : CA la Roche-sur-Yon – Agglomération* ; CC des Isles du Marais Poitevin ; CC du Pays de Palluau ; CC Vendée, Sèvre, Autise

* SIVOM des Coteaux de l'Yon existant au 1er janvier 2016

Pays de Pouzauges
En Vendée

02/07/2018 Service / n°

Origines de l'interrogation

2.2 - Intérêts de la mutualisation intercommunale

- **organisation territoriale des réponses aux besoins de la population âgée tout en maintenant les spécificités d'accueil de chaque site**
- **garantie pour l'accompagnement des personnes** par la mise en œuvre des outils relatifs aux droits des usagers
- **optimisation des moyens humains** (notamment pour les fonctions support et personnels de soin), matériels et financiers

Origines de l'interrogation

2.2 - Intérêts de la mutualisation intercommunale

- **simplification administrative** par la mise en commun des outils réglementaires relatifs aux droits et à la sécurité des résidents,
- **simplification financière** par le regroupement des budgets tout en conservant la possibilité d'avoir des tarifications différenciées par établissement en fonction du niveau de prestation fourni,
- **pérennisation des structures** notamment pour les établissements de petites tailles de type petites unités de vie / MARPA.

Des pistes

- *Actuellement*

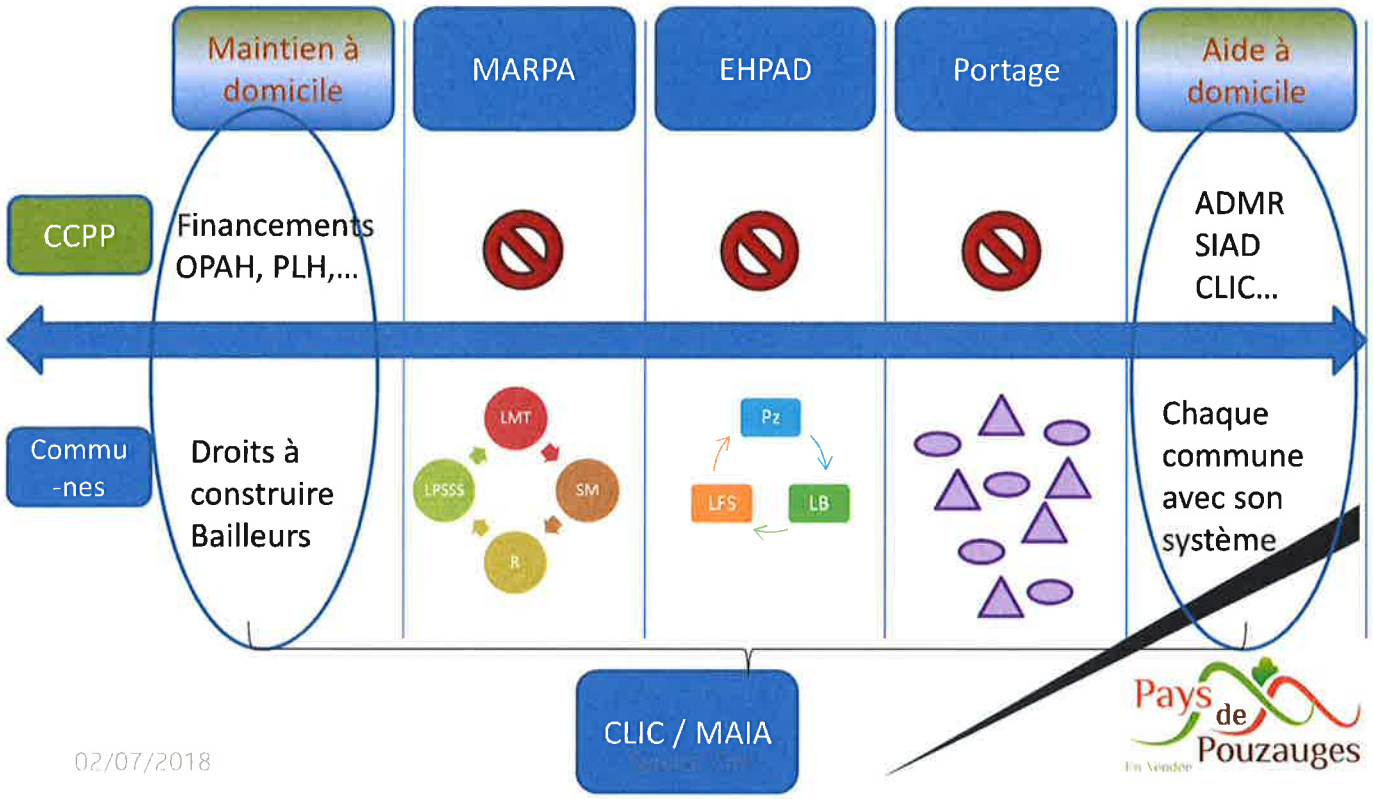

Des pistes

- *Possibilités d'évolution*

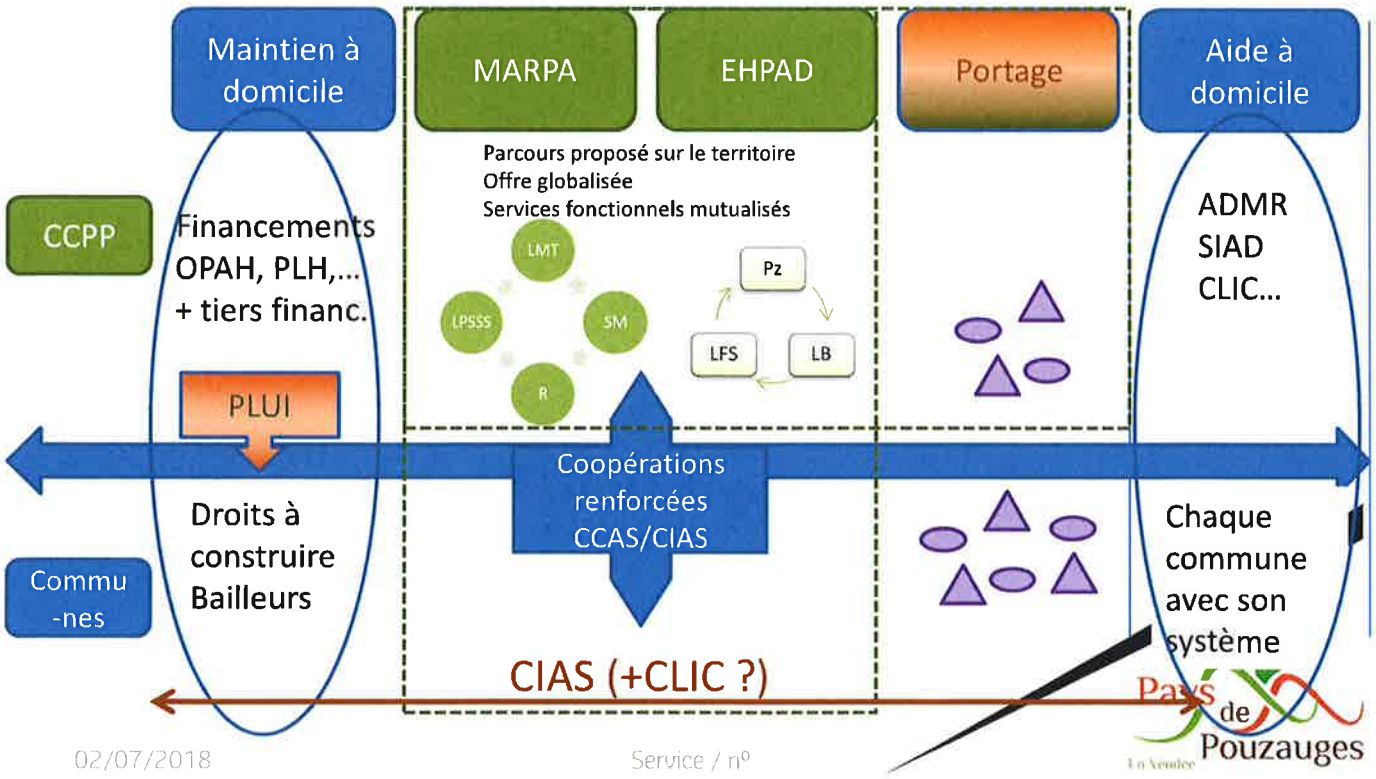

Débat

02/07/2018

Service / n°

Pays de Pouzauges

PLANS DE SITUATION

PJ 1

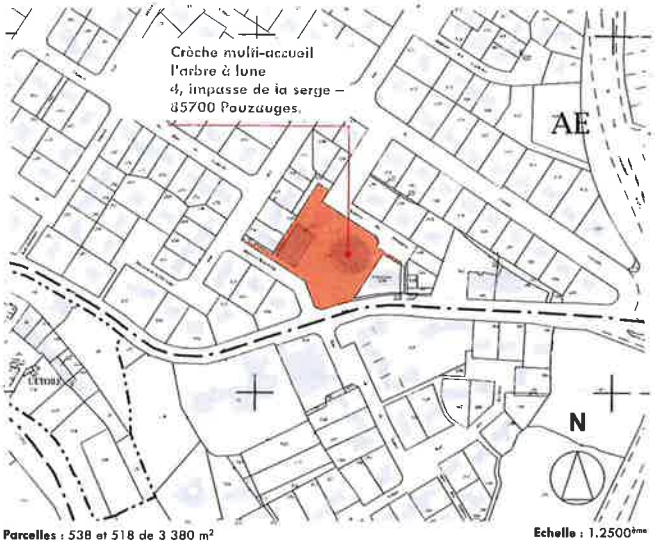

Parcelles : 538 et 518 de 3 380 m²

Echelle : 1.2500ème

Luc Cogny
architecte

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Commune de Pouzauges
Place de l'Hôtel de ville
CS 21247 – 85 700 POUZAUGES

OPÉRATION :
CRÈCHE MULTI-ACCUEIL L'ARBRE À LUNE
4, impasse de la serge
85 700 POUZAUGES

Luc COGNY – architecte — Architecture, Economie
50 ter, av. Aristide Briand - 79200 PARTHENAY
Tél : 05.49.64.04.34
luc.cogny.architecte@wanadoo.fr

ACE — Fluides
2, place Dupin – BP 20071 – 79302 Bressuire
Tél.05 49 65 14 10
ace@beraud.fr

RACINE CUBIC — Economie - OPC
346 rue Jean Jaurès – 79300 BRESSUIRE
Tel : 05 49 72 92 97
racine.cubic@orange.fr

Dossier : 171050	PHASE : ESQ	Date : 13 mars 2018

ESQUISSE

50 ter avenue Aristide Briand - 79200 Parthenay - tél : 05.49.64.04.34
Sarl d'Architecture au Capital de 10 000 € RCS Bressuire B 341 392 181 - luc.cogny.architecte@wanadoo.fr

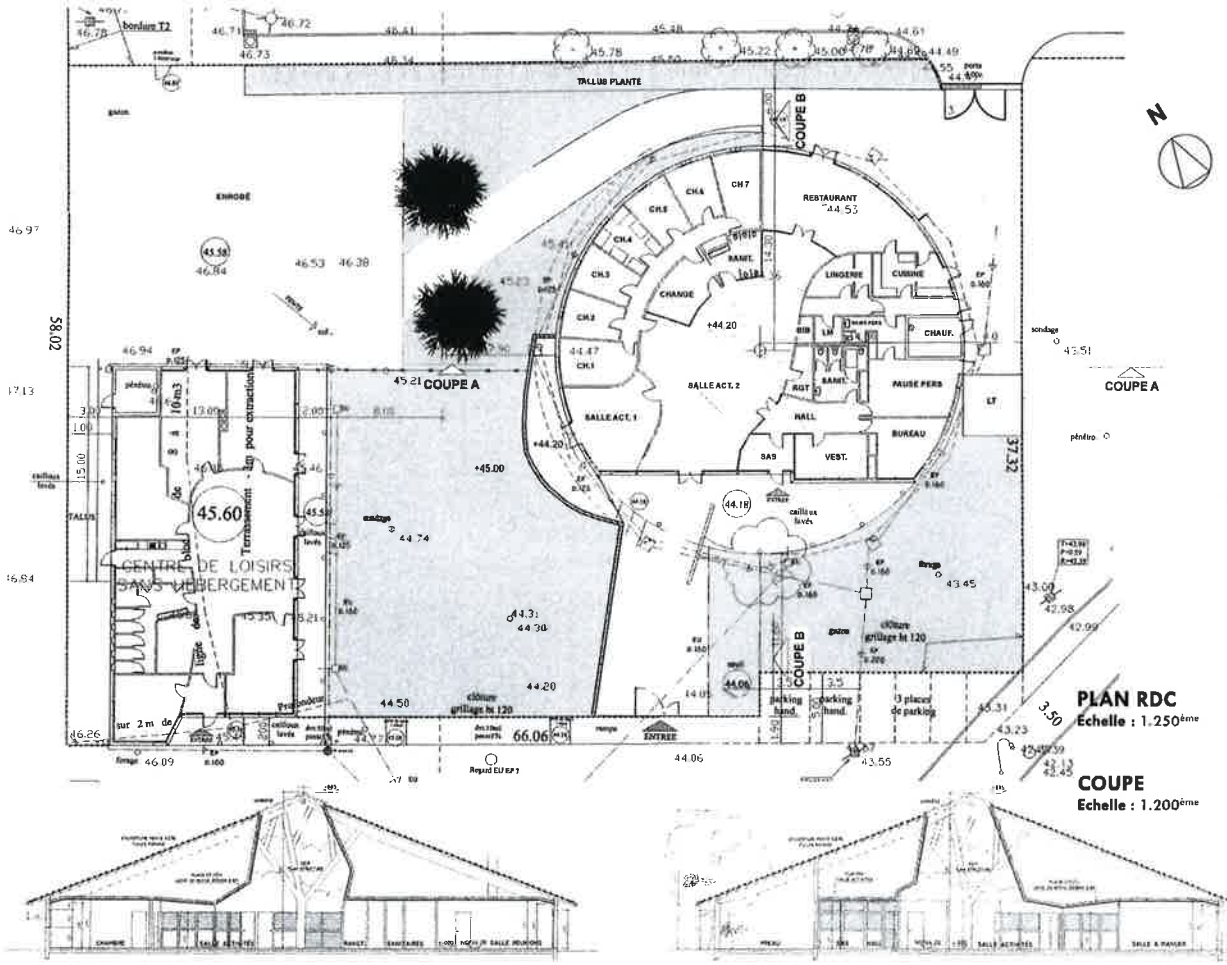

PLAN RDC
Echelle : 1.250ème

COUPE
Echelle : 1.200ème

COUPE A

COUPE B

EXISTANT - PLAN COUPE

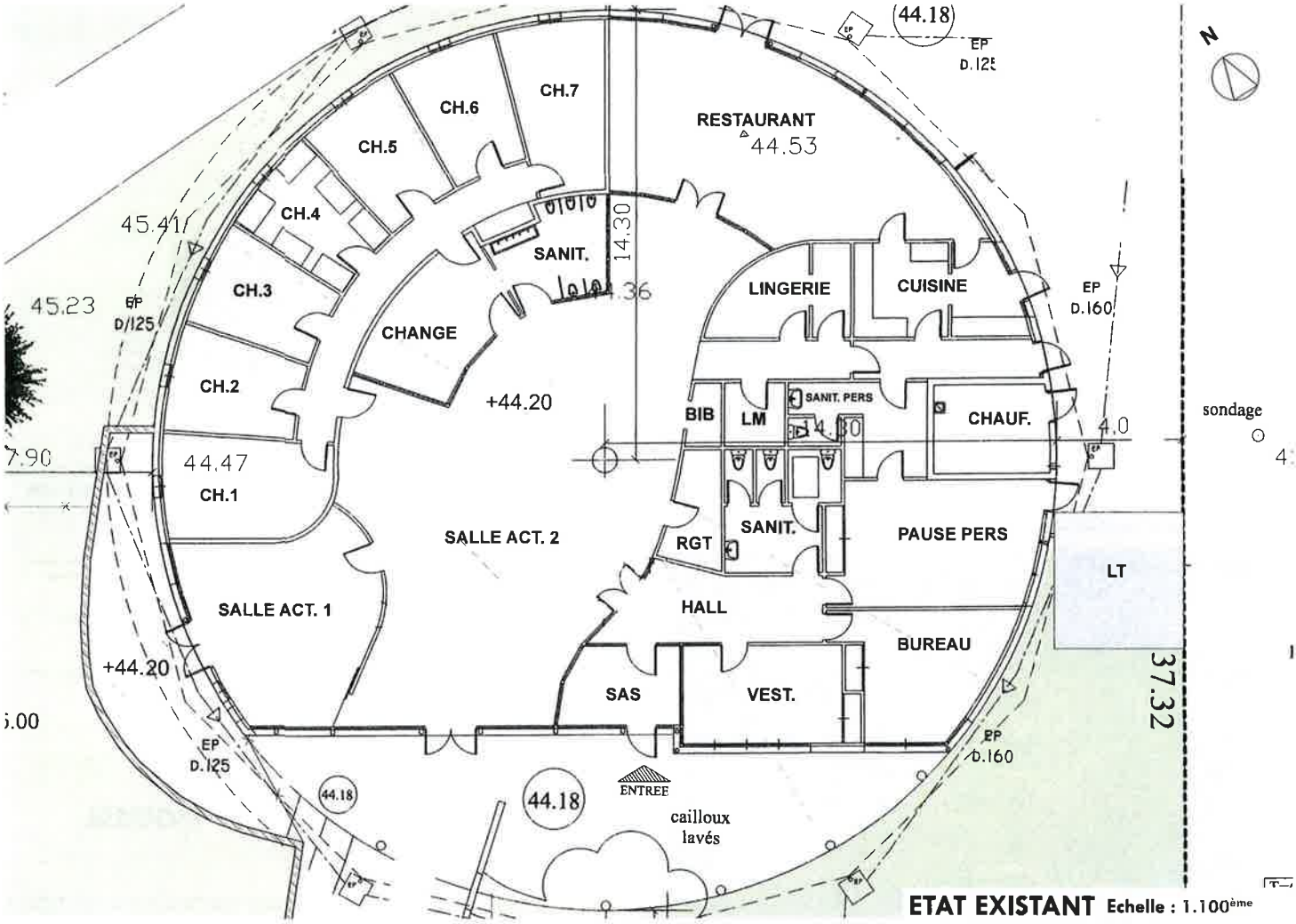

ETAT EXISTANT Echelle : 1.100ème

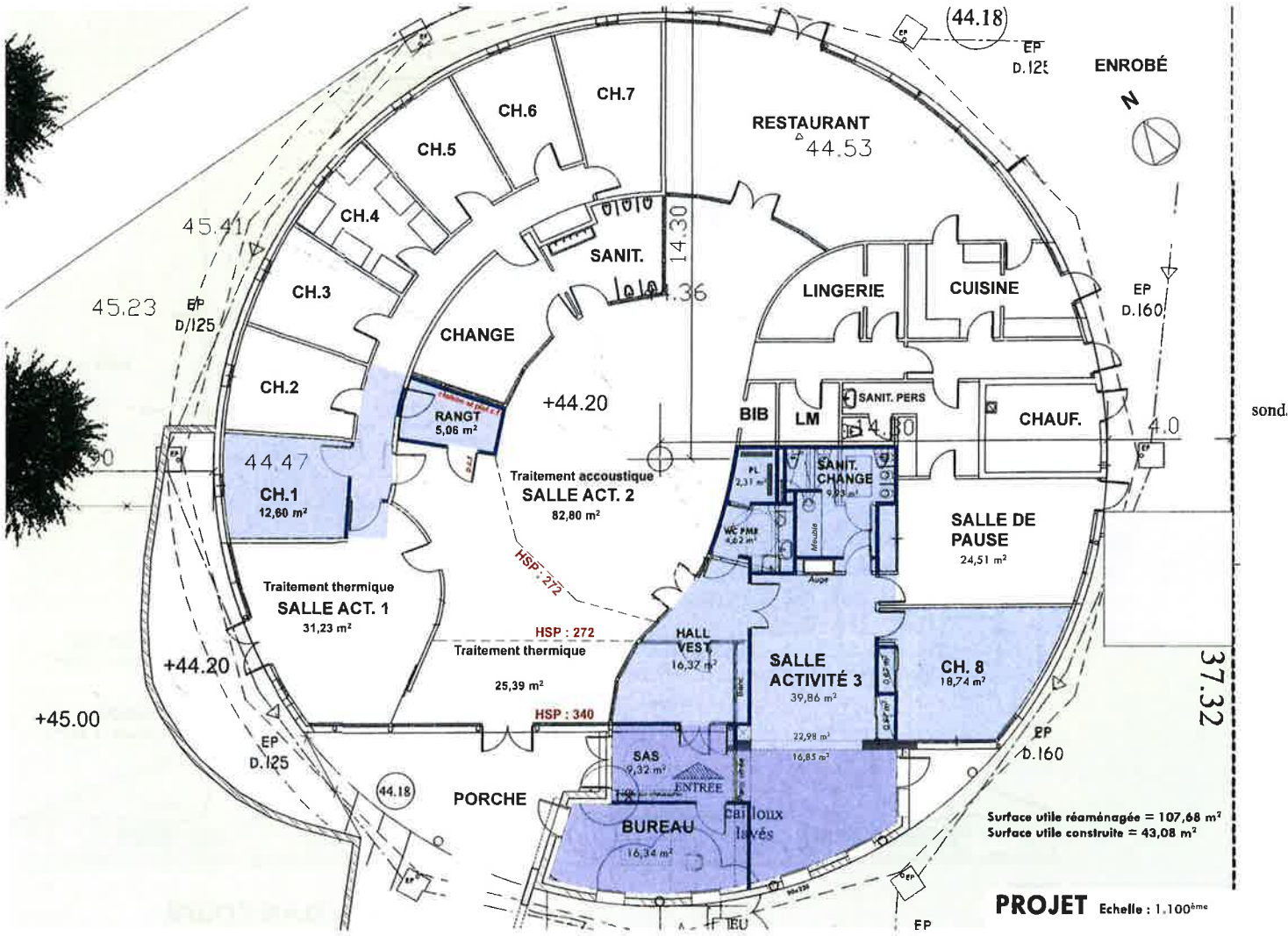

PROJET Echelle : 1.100ème